

La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

lamarmiteauxidees@orange.fr

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

Calais, le 28 septembre 2012

CALAIS : LE DROIT EN PLEIN NAUFRAGE

Derrière le retour de Calais aux périodes où des personnes traquées sont délogées de lieu en lieu lorsqu'elles essayent de prendre un peu de repos, de personnes dormant enroulées dans des bâches de plastique dans les dunes et dans les fossés à l'écart de la ville, loin de tout soutien, derrière cette réalité visible, on trouve une suite de manquements aux règles les plus élémentaires de notre société. Manquements qui touchent en premier lieu les exilés, mais qui nous concernent tous.

Le 26 août dernier, tous les préfets, dont celui du Pas-de-Calais, reçoivent une circulaire interministérielle prévoyant la mise en place d'une concertation en vue de trouver des solutions de logement. Aussitôt, les associations demandent au préfet l'ouverture d'une concertation concernant deux campements où s'abritent des exilés, sous les auvents du lieu où sont distribués les repas et sous les auvent d'un bâtiment voisin, à Calais. Le conseil régional, propriétaire des lieux, fait la même demande.

Le préfet refuse d'appliquer les instructions du gouvernement. Sa réponse est brutale : destruction des deux campements au petit matin, mobilisation de toutes les forces de police pour traquer les exilés dans toute la ville.

La mairie de Calais avait saisi le tribunal pour demander cette expulsion, le tribunal l'avait déboutée. Le préfet a contourné cette décision de justice.

Le propriétaire des lieux, le conseil régional, ne demande pas l'expulsion, mais la mise en place d'une concertation et de solution pour les personnes. Le préfet refuse tout dialogue.

Un État de droit est un État qui respecte ses propres lois. Hébergement des demandeurs d'asile, protection des mineurs en dangers, mise en place d'une capacité d'hébergement d'urgence répondant aux besoin d'un accueil inconditionnel des personnes avec ou sans papiers : ce sont des obligations légales. Si ces obligations étaient respectées, nous pourrions créer les conditions d'un accueil digne à Calais, et sortir de la violence.

En plein dans la tourmente qu'il a déclenchée, le préfet appelle à la concertation. Si concertation il y a, elle ne pourra se faire que pour l'application de ces lois que l'État s'est donné à lui-même. Mais avec son passif, ce préfet-là a-t-il encore la légitimité nécessaire ?

Contact :
Philippe Wannesson
06 83 19 98 94